

# CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 2 JUIN 2023

## COMPTE RENDU

- **Présentation devis travaux de démolition sur le bâtiment « ancienne poste ».**

Démolition de l'appenti.

Devis Le Grand TP Louargat : 2 750 € H.T. / 3 300 € TTC.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Présentation devis empierrement parking des services techniques municipaux.**

Devis Service voirie de LTC : 4 134,78 € TTC.

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Présentation devis empierrement parking de la salle Steredenn.**

Devis Service voirie de LTC : 10 577,39 € TTC

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Mise en œuvre du dispositif « Mission Argent de Poche ».**

**Mise en œuvre du dispositif « Mission Argent de poche »  
Convention tripartite entre le CIAS de LTC, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune de Lanvellec**

**LE CONSEIL MUNICIPAL EST INVITE A**

<b><u>APPROUVER</u></b>	La mise en place du dispositif « Missions Argent de Poche » sur la commune du 1 <sup>er</sup> juillet 2023 au 2 septembre 2023
<b><u>APPROUVER</u></b>	L'affiliation à l'association Ligue de l'enseignement pour l'année 2023-2024
<b><u>APPROUVER</u></b>	Les termes de la convention de partenariat « <i>Mission Argent de poche</i> » à intervenir entre le CIAS, l'association « Ligue de l'enseignement » et la commune
<b><u>A ALLOUER</u></b>	Un budget de 600 € + 150 € de cotisation correspondant à 40 missions.
<b><u>AUTORISER</u></b>	Le versement de cette somme à la Ligue de l'enseignement, conformément aux termes de la convention.
<b><u>DIRE</u></b>	que les crédits budgétaires sont ouverts au Budget Primitif 2023
<b><u>AUTORISER</u></b>	Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la CAF des Côtes d'Armor
<b><u>AUTORISER</u></b>	Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération.

Vote : unanimité

- **Demandes de subventions**

- Subvention à l'Entente de Beg ar C'hra pour l'école de football.  
9 enfants de la commune s'initient à la pratique du football.

Proposition : 250 €

Délibération.

Vote : Unanimité

- Subvention au Comice Agricole de Plouaret / Plestin.

Proposition : 100 €

Délibération.

Vote : Unanimité

- **Proposition prestataire : tarifs 2023 pour la destruction des nids de frelons asiatiques.**

Proposition de Mr Roland Le Boulanger Plouaret.

Intervention sur nid primaire 30 €

Intervention sur nid secondaire (hauteur inférieure à 3 M) 60 €

Intervention sur nid secondaire (hauteur de 3 à 20 M) 70 €

Délibération. Vote : Unanimité

- **Suppression du poste de rédacteur principal 2ème classe suite à avancement de grade.**

Suite à l'avancement de grade de Mme Françoise Le Belleguic, secrétaire de Mairie, il y a lieu de supprimer son poste précédent de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.

Délibération. Vote : Unanimité

- **Délibération « base adresse » communale.**

Projet d'Adressage - Dénomination des voies.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie modifiés

Délibération. Vote : Unanimité

- **Questions diverses.**

- **Pour info : Achat de 15 barrières de police : DMC Direct**

Montant 913,50 € H.T. / 1 096,20 € TTC

- **Pour info Devis PATA (point à temps automatique) 2023** établi sur une base de 60 heures de MO avec fourniture du matériel et du personnel.

Montant : 18 682,45 € TTC affectés au budget fonctionnement.

- **Motion de soutien aux élus victimes d'agression.**

**Motion de soutien à Mme Le Maire de Plougrescant et à tous les élus victimes d'agression.**

Nous assistons depuis plusieurs mois à la recrudescence des violences et intimidations, menaces verbales et physiques envers les élus. On ne parle plus de menaces mais de passage à l'acte avec la tentative criminelle envers Mme le Maire de Plougrescant.

Les élus de Lanvellec souhaitent affirmer, par cette motion, qu'ils n'acceptent pas les tentatives d'intimidation contre les élus et qu'ils réagiront à toute forme d'agression aussi longtemps que nécessaire.

S'attaquer aux élus, c'est s'en prendre à la République elle-même. Au-delà de leur personne, les élus participent au fondement et à la continuité du pacte social qui unit la société. Par leur action quotidienne, ils sont des garants essentiels du fonctionnement démocratique du pays, grâce auquel chaque citoyen bénéficie du respect de ses droits et notamment de ses libertés. Aucun intérêt individuel, ni aucun groupe organisé, aucune

revendication, ni aucune entreprise délictuelle, ne fera renoncer les élus à exercer les responsabilités que le suffrage universel leur a confiées. Les élus de Lanvellec sont unis dans cette épreuve, et ont besoin du soutien de tous les citoyens qui partagent avec eux le respect des institutions et des personnes.

Vote : Motion adoptée à l'unanimité.

- **Retrait du projet de pont sur le Léguer**

**Pour info :** Communiqué de Mr Gervais Egault, Président de Lannion Trégor Communauté : Après discussion avec les maires du pôle de Plestin les Grèves et en bureau exécutif, Mr le Président de LTC a pris la décision d'arrêt du projet de 4<sup>ème</sup> pont sur le Léguer.

- **Proposition d'organisation de journées citoyennes pour l'entretien de l'espace public.** Dates proposées en octobre 2023 et avril 2024. Ces opérations pourraient être organisées en collaboration avec nos associations locales.